

Concours/Examen : Examen professionnel IAE Épreuve : RÉDACTION D'UNE NOTE N° sujet : 2

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : DOMAINE 2

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Note à l'attention de M^r le directeur de la DRAAF

Objet : Sobriété numérique : bonnes pratiques et plan d'actions

Devant l'impact croissant du numérique sur l'empreinte carbone, plusieurs outils législatifs et réglementaires ont été mis en place afin de le limiter. Les lois AGEC (loi du 10 février 2020 de lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) et REEN (loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique) doivent permettre un changement des usages et des pratiques de l'ensemble des acteurs (Entreprises, administrations, particuliers) au sein d'une feuille de route plus globale : la stratégie nationale bas carbone. Par ailleurs l'état s'est engagé, à travers une circulaire du 25/2/20, pour des Services publics écoresponsables.

La DRAAF comme beaucoup d'autres administrations est de plus en plus dépendante des outils numériques, et doit s'adapter à ce changement de fonctionnement.

Dans un premier temps il sera fait état de bonnes pratiques en matière de sobriété numérique, puis un plan d'action

opérationnel sera exposé.

I/ Bonnes pratiques en matière de sobriété numérique

La sobriété numérique passe par la prise en considération globale de l'outil numérique depuis son achat, pendant son utilisation, et lors de sa mise au rebut.

A/ Politique d'achat

Outils matériels (pc, smartphones, tablettes ...):

Le renouvellement du matériel doit être examiné avec attention et le cahier des charges lors du choix de matériel doit inclure les notions de :

- durabilité
- réparabilité
- inter-connexions avec les outils actuels et futurs
- consommations énergétiques
- dimensionnement adéquat aux besoins
- recyclabilité (un appareil existant dans le parc numérique pourrait-il être utilisé à la place d'un achat neuf)
- nécessité d'un achat en neuf (Ou reconditionné pourrait-il faire l'affaire?).

Logiciels, applications :

L'achat de nouveaux logiciels, ou nouvelles applications nécessite également l'examen de plusieurs points :

- un logiciel existant ne remplit-il pas déjà la fonction dans une région voisine.
- le logiciel est-il "open source" pour des évolutions futures
- le logiciel est-il compatible avec les systèmes d'exploitations et le réseau existants actuels et futurs.

B/ Utilisation des matériels numériques

L'utilisation quotidienne des outils passe par des gestes souvent simples pour diminuer la consommation d'énergie et l'impact carbone :

- extinction des outils non utilisés
- préserver les batteries des appareils en les chargeant suffisamment
- optimiser sa boîte mail (tri, suppression régulière)
- optimiser le volume de données stockées sur les réseaux (en réduisant le poids des fichiers, en triant et supprimant régulièrement)
- privilégier le stockage de données sur les serveurs locaux et éviter les doublons.
- optimiser le trafic réseau.
- privilégier l'outil numérique lorsque celui-ci évite des déplacements physiques.

c/ Mise au rebut

Un effort particulier est demandé sur la durée de vie et le réemploi des outils numériques.

Dans le cadre des bonnes pratiques il convient de vérifier au préalable si le matériel est encore fonctionnel, réparable, réutilisable pour un agent/service de la DRAAF.

Ces étapes passées l'outil devenu inutile ou obsolète pourra être remis au service des domaines de l'état ou aux filières de recyclages spécialisés.

Concours/Examen : Examen professionnel IAE Épreuve : REDACTION D'UNE NOTE N° sujet : 2Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : DOMAINE 2**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II / Plan d'actions sur la sobriété numérique à la PRAAF

A/ Etat des lieux

Il convient tout d'abord d'effectuer un diagnostic des outils numériques utilisés, et non utilisés au sein de l'établissement, et recueillir l'ensemble des besoins actuels et futurs. Cette étape nécessite d'identifier l'ensemble des outils et logiciels.

Cette action mobilisera le service informatique, les chefs de service en priorité. Une (e) correspondante (e) numérique "pouvra être nommée au sein de chaque service si besoin.

Les agents seront associés lors de leur prochaine réunion de service afin de compléter un tableau synthétisant ces données pour les outils ou besoins qui n'auraient pas été identifiés.

B/ Communication / Formation

Un effort particulier est à faire en matière de communication sur la sobriété numérique afin que les agents s'approprient totalement une méthode de fonctionnement plus vertueuse.

Des affiches à proximité des photocopieurs pourront rappeler les points essentiels de la sobriété numérique.

Les formations internes dédiées au numérique devront systématiquement sensibiliser les stagiaires à la sobriété numérique. Des formations à la "Fresque du Numérique" seront mises en place service par service progressivement.

Cette action mobilisera les chefs de service, le service communication, le service informatique et les responsables formation.

C/ Intégrer des changements de pratiques.

En tenant compte des étapes précédentes un fonctionnement inter-service des outils numériques sera mis en place en collaboration avec les gestionnaires achats de chaque service.

L'objectif est de limiter l'achat d'outils neufs lorsqu'un outil opérationnel est disponible dans un autre service.

Un référent "technologie numérique" du service informatique vérifiera les possibles interconnexions, réutilisations des différents matériels ou logiciels.

Des rappels pourront également être fait lors de

chaque réunion de service des bons usages en matière de sobriété numérique par les chefs de service.

Après examen des besoins les responsables d'achats, et le service informatique pourront intégrer des produits reconditionnés aux agents si ces produits ne dégradent pas le travail des agents.

Chaque service sera invité à mettre en place un suivi des efforts qu'il opère en matière de sobriété numérique pour évaluer le gain affiché.

Une 1/2 journée à 1 journée pourra être dédiée chaque année dans chaque service afin de trier, supprimer, diminuer les données présentes sur les réseaux (qu'ils soient locaux ou distants), ainsi que sur les boîtes mails/courriels.

0/ Bénéfices attendus.

L'intégration de la sobriété numérique dans notre direction doit permettre une économie sur les achats en allongeant la durée d'utilisation des produits numériques, fluidifiant les réseaux et la consommation associée. Elle s'inscrit dans une démarche financière gagnante à moyen et long terme en rationalisant les achats en matériel et en énergie, tout en diminuant significativement l'impact carbone de notre structure. La principale difficulté réside dans l'intégration d'un changement de pratique et de formation des agents.

En conclusion, cette démarche étendue de sobriété numérique va nécessiter une bonne mise en place par les différents acteurs pour être comprise. C'est pourquoi il est judicieux de prévoir dès maintenant une prochaine réunion entre les différents référents de la démarche afin de constituer un premier groupe de travail.

Celui-ci réunira la direction, le service informatique, et les chefs de service. Une présentation pourra être faite lors du prochain comité de direction sur les principales étapes de la sobriété numérique.